

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
relatif au transfert au Gouvernement wallon de membres
du personnel du Gouvernement de la Communauté
française**

A.Gt 14-11-2018

M.B. 18-12-2018

Le Gouvernement de la Communauté française,
Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article 87, § 3, remplacé par la loi spéciale du 6 janvier 2014 relative à la sixième réforme de l'État;
Vu l'arrêté royal du 19 juillet 2018 relatif au transfert de membres du personnel de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité à la Communauté française;
Vu l'avis conforme du Gouvernement wallon, donné le 18 octobre 2018;
Sur proposition du Ministre de la Fonction publique;
Après délibération,
Arrête :

Article 1^{er}. - Les membres du personnel du Gouvernement de la Communauté française, dont les noms sont repris ci-dessous, sont transférés au Gouvernement wallon :

NOM Prénom	Niveau
BURET Christophe	A
MERCIER Laurent	A
PARMENTIER Luc	A
VAN DE GAER Eric	A
GUILLAUME Eric	B
LOUIS Sébastien	C

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Article 3. - Le Ministre de la Fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 14 novembre 2018.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification
administrative,

A. FLAHAUT